

"Assemblée de la Commission de l'Éducation
Adopte à l'unanimité"

14) Écrits à la Commission

Par suite d'une omission, deux mandats à la Commission pour 1958 concernant : M. Rodet : 800 \$ et M. Gagnon : 1.900 \$
n'ont pu être mandatisés sur le relevé 1958.
Le Comité Municipal
— décide de mandater sur le ch. XXX, art. 6 du R.P. "Journal à la construction", les mandats pour l'année de : M. Rodet pour une somme de : 800 \$ M. Gagnon : " " " " : 1.900 \$
Adopte à l'unanimité

Interprète
27-5-1959 -
50136

15) Famille Royan / Goyard - orateur de l'école
La séance plénière du mariage Royan-Goyard aura lieu du 23 au 28 août période pendant laquelle les délégués britanniques séjourneront à Royan. Différents excursions et réceptions sont prévues en l'honneur de la délégation.
Le Comité Municipal
considérant que les importants manifestations de Royan et Goyard n'étaient pas prévues au budget de 1959 et que la somme inscrite au chapitre XX art. 10, ne suffit pas pour assurer cette charge supplémentaire.

Approuvé le 27.8.59
50137

de demander à M. le Maire l'autorisation de lui la somme de cinq cent mille francs (500.000 fr) le chapitre XXI "Dépenses imprévues" et d'affecter cette somme au chapitre XXVIII, art. 10 : "Frais de Comité de mariage avec les filles étrangères".
Adopte à l'unanimité.
M. le Maire prie que si la dernière réunion fait un effort, les effets du mariage soient le sujet des pages 1950 ou des Britanniques pour l'honneur un dévoué à Royan.
M. Menant prie que les fiançailles soient faites, mais il devrait être justifié. Il faut donner aux fiançailles la visibilité et le fait de donner